

M. le président suppléant: A l'ordre! Toutes questions intéressant le financement d'obligations sont réglementaires, mais toutes questions portant sur la question de savoir qui a acheté les obligations n'ont, à mon avis, rien à voir à la résolution à l'étude.

L'hon. M. Martin: En toute déférence, monsieur, je vous prierais de bien vouloir considérer de nouveau ce que vous venez de dire. Voici que le gouvernement du Canada, représenté par le ministre des Finances, est chargé de traiter de ces choses en tant que ministre responsable de l'exploitation financière de cette compagnie de la Couronne, exploitation dépendant de prêt directs provenant du gouvernement du Canada et du public. Il me semble qu'on est en droit de se demander si un autre secteur ou division du gouvernement du Canada a fait un placement dans cette émission avec l'assentiment et l'approbation du ministre des Finances.

Si cette façon de procéder est irrégulière, monsieur le président, je ne me conforme pas au Règlement de la Chambre. Le ministre des Finances prétend que c'est irrégulier. Vous vous rendez compte, je le sais, que l'affaire est importante. Ce n'est non seulement une émission présentée à la souscription publique, mais aussi une émission dont la souscription difficile a été facilitée par des placements de fonds fournis par deux secteurs de la population. Tout ce que je demande au ministre des Finances c'est de nous dire si, quand a eu lieu cet investissement se rapportant à cette émission de 300 dollars qu'il a approuvée, il en était au courant et l'acceptait?

M. le président suppléant: A l'ordre. Comme je l'ai dit précédemment, cette question doit être posée à une autre occasion.

L'hon. M. Martin: J'espère que le ministre des Finances sera présent.

M. le président suppléant: Je ne pense pas qu'actuellement nous devons aborder la question de savoir qui a été le souscripteur de ces obligations.

M. Benidickson: Je dirai ceci, monsieur le président, au sujet du rappel au Règlement. Nous traitons présentement d'une obligation de 338 millions du National-Canadien, comme l'expose la résolution que le ministre a fait inscrire en son nom dans le *Feuilleton*, et que nous débattons. Je veux attirer l'attention de Votre Honneur sur le rapport annuel du National-Canadien. On y voit en détail quel genre de financement a été nécessaire au sujet de ces fonds. L'honorable député d'Essex-Est a dit que le ministre

des Finances, dans certaines circonstances se rapportant au National-Canadien, est obligé de donner son opinion sur certaines questions concernant les investissements. C'est, je pense, une question extrêmement importante de savoir si, l'année passée, le ministre des Finances, en tenant compte des immobilisations de l'année suivante, a conseillé au National-Canadien de faire une souscription publique ou de s'en remettre à lui et à ses programmes de financement du gouvernement.

M. le président suppléant: Ce n'est pas de ce point que je parlais. Je demandais si le ministre avait fait souscrire ces obligations par la Commission d'assurance-chômage. Il a été répondu qu'il n'était pas question de savoir qui avait souscrit ces obligations. C'est de cela que je parlais.

L'hon. M. Chevrier: Si on me le permet, je voudrais dire un mot à ce sujet. La résolution et le bill portent sur une émission d'obligations du National-Canadien. En fait, même si je n'ai pas ici mes notes...

M. le président suppléant: Je m'en rends bien compte. Je ne parle pas du tout de cette question, soit de savoir si le ministre devrait déclarer s'il a permis à la Commission d'assurance-chômage de souscrire ces obligations.

J'ai dit que le projet de résolution ne s'applique pas aux acheteurs particuliers de ces obligations mais seulement à la vente des obligations. Le comité n'avait pas à s'occuper de savoir qui les a achetées, quel prix on a payé pour recueillir cet argent, si on avait recueilli les fonds et si la levée s'était faite de la manière ordinaire; voilà ce dont il avait à s'occuper. Telle est la question.

L'hon. M. Chevrier: Je n'insisterai pas davantage là-dessus. Je trouve que le point soulevé par l'honorable député d'Essex-Est était bien fondé. Mais puisque Votre Honneur a décidé...

M. le président suppléant: La question pourrait être soulevée à un autre comité.

L'hon. M. Martin: J'espère que Votre Honneur présidera ce comité et que le ministre des Finances y sera.

L'hon. M. Chevrier: J'aimerais soulever une autre question et signaler au ministre les attributions de la commission royale d'enquête sur les transports, dont on a parlé antérieurement. J'espère qu'il me suivra si on me permet de poser la question. Le premier ministre a établi bien nettement qu'il s'agit d'une commission chargée d'étudier le transport ferroviaire. Il a ensuite défini les attributions